

Communiqué de presse

Mercredi 21 juin 2006

La décision du Conseil national concernant la loi sur le CO₂ dépasse l'objectif souhaité

economiesuisse déplore la décision prise ce jour par le Conseil national d'introduire une taxe sur le CO₂ échelonnée en fonction de la diminution des émissions de CO₂. Non seulement, cette décision ne tient pas compte de l'effet incitatif qui résultera à long terme de la forte hausse des prix du pétrole, mais elle repose sur des bases peu claires : le stockage de l'huile de chauffage ne permet que des estimations des émissions de CO₂, celles-ci pouvant varier considérablement d'une année à l'autre. En outre, la réduction des émissions de CO₂ qu'exige cette décision est sensiblement plus importante que celle jugée nécessaire par le Conseil fédéral, d'un volume de 0,7 million de tonnes par an. Dans l'ensemble, cette décision dépasse de beaucoup les mesures de politique climatique indispensables. La Fédération des entreprises suisses considère que le Conseil des Etats, deuxième Chambre délibérante, se doit de corriger le tir. Au moins le Conseil national rejette-t-il l'introduction d'un impôt affecté sur les combustibles.

Pour toute question :

Urs Näf

Téléphone : 076 330 25 56